

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 15/09/2017	Dossier complet le : 10/10/2017	N° d'enregistrement : 2017-1889
-----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------

### 1. Intitulé du projet

Réalisation d'un bassin d'orage de 10 000 m<sup>3</sup> à Béthune

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale WACHEUX Alain

RCS / SIRET 2 0 0 | 0 7 2 | 4 6 0 | 0 0 0 1 3 Forme juridique \_\_\_\_\_

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
24. Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires. a) Système d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées est d'une capacité inférieure à 150 000 équivalents-habitants et supérieure ou égale à 10 000 équivalents-habitants.	Après collecte des eaux résiduaires et des eaux de pluie le long du collecteur A, le bassin de stockage réduira les déversements au droit des déversoirs d'orage en aval et réduira le débit de transfert vers la station d'épuration de Béthune, de capacité nominale égale à 77 000 Eh.  Rubriques IOTA: 1.1.1.0 (Déclaration); 1.1.2.0 (Déclaration); 2.1.2.0 (Autorisation)

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Une étude hydraulique suivie d'une campagne de mesures ont montré que deux déversoirs (DO Tannerie et DO Catorive) étaient les plus importants contributeurs de surverses au milieu récepteur (la Lawe), de l'agglomération d'assainissement autour de Béthune.

De précédentes études hydrauliques et de faisabilité ont conduit le maître d'ouvrage (Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay) à envisager de réaliser un bassin de stockage des eaux unitaires, enterré, de 10 000 m<sup>3</sup>, en amont du DO Tannerie, au niveau du site Piscine. Il sera implanté dans le centre multisports, entre la rue Fernand Bar et la Lawe. Ce bassin de stockage résorbera les déversements des déversoirs d'orage Catorive et Tannerie jusqu'à la pluie de période de retour mensuelle.

L'opération consiste également :

- à rehausser les lames de surverse des 2 DO aval Tannerie et Catorive.
- à créer une chambre de surverse sur le collecteur A et un canal d'aménée des effluents surversés vers le bassin.
- à créer un local technique et une canalisation de vidange du bassin

La zone concernée par l'opération et les travaux correspond aux parcelles BH 605 et BH 606.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à :

- diminuer les débits d'entrée aux DO Tannerie et Catorive
- rehausser et élargir les lames de surverses de ces deux DO de façon à ne plus déverser en cas de petites pluies et à ne pas inonder les secteurs amont en cas de fortes pluies. Les rehausses seront installées à 21 m NGF au lieu de 20,3 et 20,4 .
- créer une chambre de surverse au site Piscine, vers le bassin de 10 000 m<sup>3</sup>. La vidange du bassin s'effectuera vers le collecteur A à la fin de l'épisode pluvieux, ce qui limitera donc le déversement au milieu récepteur (la Lawe)
- créer un DO supplémentaire au site piscine en cas de fortes pluies, qui facilitera le délestage de la ligne d'eau arrivant du bassin, vers la Lawe.

Au final, ce bassin permettra de réduire le nombre de surverses à 20 par an en moyenne.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

La surface totale affectée par les travaux sera de 0,25 h. Elle correspond aux ouvrages enterrés (bassin, chambre à vanne, local désodorisation, local électrique) et aux aménagements de surface. La parcelle BH606 sera utilisée pour la commodité des travaux.

La durée des travaux est estimée à 20 mois, qui se répartiront en quatre grandes phases :

- période de préparation : 2 mois
- période de construction des ouvrages : 18 mois, elle même comprenant :
  - => Travaux préparatoires : 2 mois
  - => Réalisation des parois moulées et micropieux : 4 mois
  - => Terrassement, rabattement de nappe et réalisation des fondations et du radier du bassin : 5 mois
  - => Réalisation des poteaux, des poutres, de la dalle de couverture en béton armé, et du local technique : 4 mois
  - => Équipements et réalisation des collecteurs d'amenée et de vidange : 2 mois
  - => Aménagements de surface / voirie / intégration paysagère : 1 mois
- tests et essais : 3 mois

Deux nappes ont été identifiées au droit du site : une nappe superficielle entre 1,2 et 1,9 m sous le TN et une nappe de la craie à 5 m sous le TN. Le bassin sera enterré entre 12 et 18 m sous le TN (à 23,6 m NGF). Des pompages en fond de fouille seront donc nécessaires mais avec des débits de pompage faibles, estimés à 5 m<sup>3</sup>/h lors du terrassement pour la nappe superficielle. Pour le terrassement et la réalisation du radier dans la couche d'argile plus profonde, les venues d'eau de la nappe de la craie seront réduites et pourront être pompées par un fond de fouille drainant, périphérique et circulaire, longeant les parois moulées. Deux pompes de 25 m<sup>3</sup>/h permettront de reprendre les débits avant rejet vers la Lawe.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le futur fonctionnement hydraulique, tel qu'il est projeté, sera donc le suivant :

Le collecteur A (une voûte 2,1 m x 1,8 m) longe la Lawe du Sud vers le Nord, jusqu'au DO Tannerie dont la lame de surverse sera à 21 m NGF.

La surverse "Piscine", à 20,5 m NGF, collectera les rejets des petites pluies, emmenées vers le bassin de stockage. En cas de fortes pluies et du fait de la rehausse des deux DO en aval, un nouveau DO "Piscine" délesterà la ligne d'eau dans la Lawe.

Au DO Tannerie, le collecteur A devient circulaire en DN 600 mm jusqu'au DO Catorive.

Au DO Catorive, dont la lame de surverse sera également rehaussée à 21 m NGF, le poste de pompage juste en aval reprend les effluents du collecteur A et du collecteur B. Son débit de pompage est de 290 l/s soit 1 050 m<sup>3</sup>/h. Le poste Catorive est le poste le plus important du système d'assainissement de Béthune et transfère les effluents en entrée de la station d'épuration de Béthune dont la capacité maximum en entrée est de 1 900 m<sup>3</sup>/h.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dans le cadre des articles L.214-1 à L.214-6 et R.214-1 du Code de l'Environnement (reprenant la Loi n° 92.3 du 3 janvier 1992, dite "loi sur l'Eau"), la rubrique suivante concerne le projet :

2.1.2.0. "Déversoirs d'orage situés sur un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant journalier/et supérieur à 600 kg de DBO5" (Les analyses de pollution montrent que le bassin versant amont aux déversoirs d'orage concerne une DBO5 d'environ 3 000 kg/j).

Le projet est donc soumis à une demande d'autorisation environnementale unique au titre de la loi sur l'eau (IOTA)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Diamètre intérieur du bassin	35 à 40 m de diamètre
Niveau TN du site Piscine	23,6 m NGF
Profondeur du bassin	12 à 18 m sous le terrain naturel
Profondeur des parois moulées	25 m à 30 m sous le terrain naturel
Volume utile du bassin	10 000 m3
Profondeur du collecteur d'amenée au bassin	environ 19 m (soit 4,5 m sous TN)
Profondeur du collecteur de vidange du bassin vers le collecteur A	2 m sous le TN
Lame de surverse sur collecteur A	20,50 m NGF.

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Site piscine, au niveau du centre  
multisports, rue Fernand Bar,  
62400 Béthune

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02°38'00"E Lat. 50°32'02"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R. 122-2 du  
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est entouré de plusieurs ZNIEFF type I. La plus proche se situe à 2,60 km à l'ouest. Il s'agit du Terril de Fontenelle, situé à Fouquereuil. Identifiant national : 310013765. Les ZNIEFF "Marais de Beuvry, Cuinchy et Festubert" et "Marais de la Loïse" sont à 3 km à l'est
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcs naturels régionaux les plus proches se situent à plus de 30 km au sud-est et au nord ouest du site. Il s'agit du parc de Scarpe-Escaut (au sud) et de Caps et marais d'Opale (au nord)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'arrêté préfectoral du 5 octobre 2015 porte approbation, dans le cadre de la deuxième échéance de la Directive Européenne 2002-49-CE, du plan de prévention du bruit dans l'Environnement du Réseau Autoroutier Concédé (S.A.N.E.F), Réseau Routier National Non-Concédé et du Réseau Ferroviaire du Pas-de-Calais.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe dans les périmètres de protection de plusieurs monuments historiques: le bastion Saint-Pry, inscrit par arrêté du 26 février 1993, l'ancienne église des Récollets, inscrite par arrêté du 4 octobre 1973, l'ancienne librairie Fournier, inscrite par arrêté du 1er août 2001, l'hôtel de ville, classé par arrêté du 4 octobre 2001, le beffroi, classé par liste de 1862 avec inscription par arrêté du 5 juillet et 20 décembre 2001 pour les façades et toitures.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'existe à proximité du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI de la Vallée de la Lawe a été prescrit par arrêté du 1.10.2013, il est actuellement en cours de révision, l'approbation du PPRI devrait aboutir d'ici la fin 2018. Aucun PPRT ne concerne la commune de Béthune. Un plan de prévention des risques miniers du "Béthunois" a été approuvé le 5 mai 2017 mais il ne concerne pas directement la commune de Béthune.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve à 200 m du site BASIAS le plus proche. Il s'agissait d'une tannerie à présent réaménagée en zone d'habitation (NPC6205059)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'arrêté préfectoral du 3 février 2004 constatant la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux de la nappe des calcaires carbonifères, la commune de Béthune ne fait pas partie de cette liste.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les captages les plus proches sont situés à Béthune, sur le secteur de Beaumarais, et situés à moins de 2 km à l'Est du site Piscine. Un autre captage d'eau potable est situé à 2,4 km au Sud-Ouest du projet, sur la commune de Fouquereuil
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Inventaire des sites classés et inscrits 2013-2015 du Nord Pas de Calais, le site d'étude n'appartient à aucun site classé ni inscrit.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à respectivement 26,4 km au sud et 30 km à l'ouest des SIC directive Habitats "Pelouses, bois acides à neutro-calcoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa" et "Bois de Flines-les-Raches et système alluvial du courant des Vanneaux". Et à 31 et 45 km à l'ouest des ZPS directive Oiseaux "Les "Cinq Tailles"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est situé à 2,5 km au sud du site du projet. Il s'agit du tilleul de Fouquières lès Béthune.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nature du projet nécessite la réalisation d'un pompage temporaire des eaux lors de la réalisation du bassin. 180 000 m <sup>3</sup> seront prélevés lors du pompage en fond de fouille dans la craie et rejetés dans la Lawe, ce qui représente 0,7 % de son débit moyen interannuel. Les incidences directes TEMPORAIRES sur les volumes prélevés de la nappe et sur le niveau de la Lawe sont donc jugées non significatives. De plus, les eaux pompées issues de la nappe, possèdent une qualité suffisante pour être rejetées dans le milieu naturel sans traitement spécifique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux consistant en l'enfouissement de certains ouvrages, des déblais seront inévitablement produits. Aucun stockage temporaire aléatoire sur le site ne sera effectué. Les déchets seront entreposés dans des conteneurs adaptés, placés sur des zones exemptes de végétation (soit terrains défrichés, soit zones bitumées). Les incidences directes TEMPORAIRES sont jugées faibles
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet occupera un terrain en friche (flore pionnière ou nitrophile) En phase travaux, des mesures de prévention permettront de limiter les rejets de matière de suspension, d'huiles et hydrocarbures et donc l'impact sur le cours d'eau. Lors du rabattement de nappe, le débit de rejet sera égal au débit de pompage (50 m <sup>3</sup> /h pendant 5 mois soit 0,7% du débit moyen de la Lawe). Un contrôle de la qualité des eaux renvoyées vers la Lawe sera également mis en place et au regard de l'état initial des eaux de la Lawe, on peut conclure à un impact TEMPORAIRE quantitatif et qualitatif très faible sur la faune piscicole.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est un terrain en friche, en zone urbanisée. C'est une zone de faible surface et déjà remaniée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inclus dans le périmètre d'étude du PPRI en cours de révision. Il est de plus concerné par des risques de remontées de nappe : la parcelle BH 605 est exposée à la fois à des risques faibles et élevés face à ce risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, des camions ou véhicules devront stationner et aller et venir sur la parcelle BH 606 afin d'amener du matériel et d'emporter vers les filières agréées les déblais générés et tout autre déchet de chantier. En phase exploitation, aucun déplacement / trafic supplémentaire significatif n'est à prévoir.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les principales sources de bruit sont le ventilateur et les pompes. Ces derniers seront enterrés, ce qui atténuera le bruit résiduel. Il s'agira d'une nuisance permanente, mais faible.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un système de désodorisation-ventilation sera mis en œuvre à l'intérieur du bassin. Ainsi, les odeurs seront traitées au charbon actif avant rejet dans l'atmosphère. Il s'agira d'une nuisance permanente, mais atténuée par le traitement au charbon actif.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le nouveau bassin vise à améliorer l'incidence actuelle liées aux surverses trop fréquentes des DO Catorive et Tanerie vers la Lawe. Le dimensionnement de l'ouvrage permettra d'abaisser les surverses vers la Lawe à une limite de 20 déversements par an, en cas de fortes pluies uniquement. L'impact global du projet est donc POSITIF et PERMANENT. Les rejets liés au rabattement de nappe en phase travaux n'entraîneront que des impacts TEMPORAIRES faibles et limités.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, La maintenance des engins et matériels de chantier peut générer la production de déchets dangereux : les huiles usées de vidange seront récupérées, stockées dans des réservoirs étanches et évacuées pour être, le cas échéant, retraitées. La collecte et l'évacuation des déchets du chantier (y compris les terres excavées, même non inertes), se feront selon les filières agréées.</p> <p>En phase exploitation, aucun déchet n'est attendu.</p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone urbanisée, sur une friche. Il est entouré d'équipements techniques et sportif. Le bassin d'orage est enterré, et ne sera donc pas visible, et une intégration paysagère des locaux est prévue.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

D'après l'atlas des projets soumis à l'Autorité environnementale et consultable sur le site de la DREAL Hauts de France, et d'après les sources des services de l'État dans le Pas de Calais,

- des conclusions et avis favorables de l'enquête publique pour la restructuration de la fourrière intercommunale implantée à Béthune, à 1,6 km du site d'étude, ont été rendu en 2016.
- un avis de l'AE pour l'ouverture de deux lignes de bus sur le territoire d'Artois Comm', traversant Béthune, et la mise en compatibilité du POS de Béthune pour la réalisation de ce projet a été rendu en février 2016.
- un avis de l'AE pour le projet de développement du port fluvial de Béthune-Beuvry, à 3 km du site d'étude, a été rendu en mai 2016.

Étant donné l'ancienneté de ces projets et leur éloignement géographique du site d'étude, on peut conclure à une absence d'effets cumulés des incidences, ni en phase travaux, ni en phase exploitation.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Plusieurs mesures préventives seront prises en phase travaux afin de limiter la production de matières en suspension et donc de prévenir toute pollution du milieu, des eaux superficielles et souterraines :

- travaux réalisés hors périodes pluvieuses,
- décapages réalisés avant terrassements
- mise en place de bac-décanteur, de capteurs de turbidité ou des points préleveurs échantillonneurs
- végétalisation immédiate des surfaces, après la fin des travaux.

Vis à vis des huiles, graisses et hydrocarbures, diverses mesures (étanchéification des aires d'entrepôts de matériaux, collecte des huiles usées, maintenance préventive du matériel et des engins) permettront de limiter tout risque de pollution de l'environnement.

Concernant la gestion des pollutions chroniques et accidentelles, compte tenu de la taille réduite des contenants de produits et des mesures de prévention et d'intervention, une éventuelle fuite ou déversement seront rapidement maîtrisés et l'impact sur le milieu physique sera de faible ampleur.

L'ensemble des forages pour pointes filtrantes (rabattement de nappe des canalisations) sera rebouché à l'argile gonflante, ceci afin d'éviter toute circulation d'eau verticale.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux enjeux du projet sont liés à la préservation du milieu aquatique du cours d'eau de la Lawe en phase travaux (limitation des rejets liquides) et à son intégration paysagère.

Le projet étant soumis à évaluation d'incidence dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale unique, les impacts et les mesures en faveur de l'environnement sont développés dans la pièce d'incidence environnementale.

Dans ce cadre, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Béthune

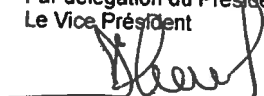
le,

15/09/17

Signature



Par délégation du Président,  
Le Vice Président



**Bernard BLONDEL**

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus





Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire  
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio  
n

Nom de la voie

avenue de Londres

CS 40 548

Code postal

62411

Localité

Béthune

Pays

France.

Tél

03 21 61 50 00

Fax

Courriel

@

### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Ducatel

Prénom

Barbara

Qualité

Tél

03 21 61 50 00

Fax

Courriel

barbara.ducatel

@ bethunebrucy.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage